

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2024

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

POINT 1

Monsieur Armel CHABANE

2024-CM 14.05-031 Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 mai 2024

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Point 2

Monsieur Armel CHABANE

2024-CM 14.05-032 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Point 3

Monsieur Alain LINDEN

2024-CM 14.05-033 Convention de mise à disposition d'équipement avec le Département

Délibération : Adoptée à l'unanimité

SUBVENTIONS

Point 4

Monsieur Alain LINDEN

2024-CM 14.05-034 Subventions aux associations 2024

Monsieur Armel CHABANE ne prend pas part à la présentation, aux débats et aux votes pour les points concernant le COB et l'Inter-association de Bouzonville et quitte la salle avant la présentation.

Madame Marie-Christine AUBIN ne prend pas part à la présentation, aux débats et aux votes pour le point concernant le COB et quitte la salle avant la présentation.

Monsieur Alain LINDEN ne prend pas part à la présentation, aux débats et aux votes pour le point concernant le Nautic Club et quitte la salle avant la présentation.

Monsieur Guy OLLINGER ne prend pas part à la présentation, aux débats et aux votes pour le point concernant le Tennis Club et quitte la salle avant la présentation.

Madame Halimé COLAKER ne prend pas part à la présentation, aux débats et aux votes pour les points concernant le Judo Club, le Conservatoire de Musique et l'Orchestre d'Harmonie et quitte la salle avant la présentation.

Madame Nathalie MURGIA ne prend pas part à la présentation, aux débats et aux votes pour les points concernant le Conservatoire de Musique et l'Orchestre d'Harmonie et quitte la salle avant la présentation.

M. Matthieu REBERT ne prend pas part à la présentation, aux débats et aux votes pour le point concernant l'Inter-association de Bouzonville et quitte la salle avant la présentation.

Mme Françoise DALSTEIN ne prend pas part à la présentation, aux débats et aux votes pour les points concernant Circuit Court, la chorale Sainte-Croix, le Conservatoire de musique et l'Orchestre d'Harmonie, et quitte la salle avant la présentation.

M. Jean-Yves HEUSSER ne prend pas part à la présentation, aux débats et aux votes pour le point concernant l'Amicale du personnel de la Ville de Bouzonville et quitte la salle avant la présentation.

Mme Michelle RIGAUD ne prend pas part à la présentation, aux débats et aux votes pour le point concernant l'Amicale du personnel de la Ville de Bouzonville et quitte la salle avant la présentation.

Délibération : Chaque point est adopté à l'unanimité des membres prenant part au vote.

Point 5

Monsieur Roland GLODEN

2024-CM 14.05-035 Demande de subvention Moselle Libérée

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

VENTES ET LOCATIONS DE TERRAINS ET DE BIENS COMMUNAUX

Point 6

Monsieur Roland GLODEN

2024-CM 14.05-036 Vente de terrain Ecovégétal : modification de la délibération du 31 mai 2023

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Point 7

Monsieur Roland GLODEN

2024-CM 14.05-037 Bail emphytéotique avec Boreas : avenant pour la durée de celui-ci

Délibération : Adoptée à la majorité (1 voix contre : M. Gaston LECHNER, 1 abstention : M. Stéphane SCHNEIDER)

INTERCOMMUNALITE

Point 8

Monsieur Armel CHABANE

2024-CM 14.05-038 Approbation de la modification statutaire de la CCB3F. – Compétence « Création et Gestion d'un CIAS » relevant du groupe « action sociale »

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Point 9

Monsieur Armel CHABANE

2024-CM 14.05-039 Approbation de la modification statutaire de la CCB3F. – Compétence « Gestion du Château des ducs de Lorraine »

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Point 10

Monsieur Armel CHABANE

2024-CM 14.05-040 Zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAENR)

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Point 11

Monsieur Armel CHABANE

2024-CM 14.05-041 Compétence mobilité. – Transfert de la CCB3F vers la commune

Monsieur Armel CHABANE reprend place au sein de l'assemblée et présente ce point.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Point 12

Monsieur Armel CHABANE

2024-CM 14.05-042 Dénomination de l'Espace Culturel

Délibération : Adoptée à l'unanimité